

SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN
30360

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-cinq, le huit juillet, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Frédéric GRAS, Maire de la commune, dûment convoqués le 30 juin 2025;

Présents : Élisabeth Bonnal, Mireille Guiraud, Frédéric Gras, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset ; Nathalie Petit ; Alain Bousquet ;

Absent excusé : Mme Séverine Bourrassol qui a donné pouvoir à M. Frédéric GRAS

Secrétaire de Séance : Élisabeth Bonnal

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 8

N° 2025_024

Objet : Acquisition d'un garage-hangar situé sur la parcelle C248

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune manque de capacité de stockage dans ses deux locaux techniques actuels et qu'une opportunité d'achat d'un garage-hangar (200m²), situé sur la parcelle C248 est possible.

La parcelle C248 d'une contenance totale de 5040 m² est située en zone Ud du Plan Local d'Urbanisme, « Chemin du clos de Droude »

La future parcelle d'assise du reliquat bâti à acquérir, qui figure sur le plan joint à la présente délibération, sera d'environ 700 m². Le prix fixé par le vendeur est de vingt-cinq euros le m².

Compte-tenu de cette possibilité, il est proposé au Conseil Municipal de :

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches en vue de l'acquisition de ce bien.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte d'acquisition par acte notarié.

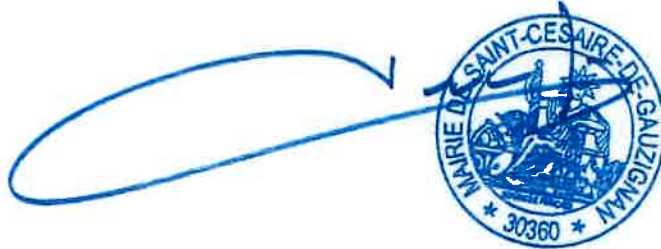
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE :

- D'approuver l'acquisition du garage-hangar situé sur la parcelle d'assise (numéro à définir par géomètre), d'une superficie d'environ 700 m² au prix de 25€ le m².
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente devant notaire.
- Indique que les honoraires du notaire et les frais d'acquisition seront à la charge de la commune y compris ceux du géomètre.

- Précise que les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique sont inscrits au BP2025 de la commune.

**Pour extrait conforme,
Les jour, mois et an que dessus
Le Maire : Frédéric GRAS**



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Les conditions d'exercice de recours, notamment en termes de délais, sont susceptibles d'être modifiées dans le cadre du dispositif lié à l'épidémie de Covid-19 et à l'état d'urgence sanitaire et de l'application de l'ensemble de la réglementation subséquente.



M. Didier BONNAL

247

249

248 et 250
M. Michel CAPEAU

LOT 1
S = 1757 m²

LOT 2
S = 1994 m²

LOT 3
S = 1529 m²

250

ENTREE DES LOTS 1 ET 2

ENTREE DU LOT 3

256

M. Benjamin PRAT

Reliquat bâti

*Parcelle concernée par la vente
à délimiter.*

Chemin existant non modifié
en dehors du futur périmètre de construction

... Mme GRAS

Mme Nathalie ROYER

Mme Véronique ROYER

C 251, 492 et 493

Mme Arlette DUBOIS
née BERNARD

M. Nicolas DUBOIS

267

Mme Jeanne CAPEAU
née FERNANDEZ

254

653

257

258

67

